



**COMPTE-RENDU**  
**du CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-PEVER**  
**du JEUDI 15 AVRIL 2021**

L'an deux mille vingt-et-un le quinze avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean JOURDEN, Maire.

**Présents :** M. Jean JOURDEN, Mme Pascale LE YAN, M. Mickaël LE MOIGN, M. Philippe MAINGOURD, M. Christophe MERRER, Mme Hélène BAHEZRE, Mme Elodie BASTO, Mme Jennifer BOITEL.

**Absents excusés :** M. Guillaume SERANDOUR (donne procuration à M. Mickaël LE MOIGN, Mme Katell LE NOHAÏC (donne procuration à Mme Hélène BAHEZRE), M. Guy MOISAN (donne procuration à Mme Pascale LE YAN).

**Invité :** M. André GUYOT, trésorier principal du trésor public de Guingamp.

**Date de convocation :** 09/04/2021

---

**Ordre du jour :**

1. Compte de gestion 2020
2. Compte administratif 2020
3. Affectation du résultat
4. Vote des taux d'imposition 2021
5. Budget primitif 2021
6. Questions diverses

---

Le quorum étant atteint, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire ouvre la séance à vingt heures.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de désigner un secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Mme Jennifer BOITEL propose sa candidature,

A l'unanimité, Mme Jennifer BOITEL est nommée par le conseil secrétaire de séance.

---

**Objet : Comptes rendus des délibérations du Conseil Municipal du 12/03/2021**

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le compte rendu des délibérations de la séance du Conseil Municipal du 12/03/2021 dont une ampliation a été adressée à chaque conseiller municipal.

Le conseil à l'unanimité, approuve le compte rendu des délibérations de la séance du 12/03/2021.

---

**2021\_04\_15\_01- Compte de Gestion 2020**

Dans un premier temps, M. André GUYOT, Trésorier Principal du Trésor Public de Guingamp propose à l'assemblée un document de valorisation financière et fiscale sur l'année de 2020. Il explique à l'assemblée l'évolution des recettes et des dépenses de fonctionnement et d'investissement sur 5 ans. Il fait un point sur l'endettement de la commune, sur les éléments concernant la fiscalité directe locale et sur les dotations de l'état.

Il en résulte que les comptes de la mairie sont bien tenus.

Dans un second temps, M. André GUYOT expose le compte de gestion au conseil municipal comme suit :

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>				<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>				<b>A1</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET</b>				
		<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	A 261 844,17	G	320 431,88
	Section d'investissement	B 107 857,64	H	19 877,58
		+		+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 0,00	I	133 586,99 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 0,00	J	48 947,73 (si excédent)
		=		=
	<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>	= A+B+C+D 369 701,81	= G+H+I+J	522 844,18
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)</b>	Section de fonctionnement	E 0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F 11 523,37	L	0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F 11 523,37	= K+L	0,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A+C+E 261 844,17	= G+H+K	454 018,87
	Section d'investissement	= B+D+F 119 381,01	= H+J+L	68 825,31
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F 381 225,18	= G+H+I+J+K+L	522 844,18

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée :

**APPROUVE** le Compte de Gestion 2020 de la commune présenté par le percepteur.

**2021\_04\_15\_02 - Compte Administratif 2020**

M. Le Maire quitte l'assemblée. En effet, il ne peut pas voter son propre budget.  
Mme Pascale LE YAN, 2<sup>ème</sup> adjointe, présente le Compte Administratif 2020 au conseil municipal comme suit :

COMMUNE DE SAINT-PEVER - BUDGET COMMUNAL - CA - 2020

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
VUE D'ENSEMBLE	A1

**EXECUTION DU BUDGET**

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	261 844,17	G	320 431,88
	Section d'investissement	B	107 857,64	H	19 877,58
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	133 586,99 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	48 947,73 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	369 701,81	= G+H+I+J	522 844,18
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	11 523,37	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	11 523,37	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	261 844,17	= G+I+K	454 018,87
	Section d'investissement	= B+D+F	119 381,01	= H+J+L	68 825,31
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	381 225,18	= G+H+I+J+K+L	522 844,18

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'assemblée :

**APPROUVE** le Compte Administratif 2020 de la commune.

**PRONONCE** le Compte Administratif 2020 conforme au Compte de Gestion 2020.

**2021\_04\_15\_03 - Affectation du résultat**

M. André GUYOT se propose pour expliquer l'affectation du résultat :

**CALCUL DES RESULTATS 2021  
AFFECTATION DES RESULTATS N-1**

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		
A - Dépenses de fonctionnement : mandats émis	261 844.17	A
B - Recettes de fonctionnement : titres émis	320 431.88	B
C - Résultat brut de la section de fonctionnement	58 587.71	C = B - A
D - Résultats N - 1 reporté (002)	133 586.99	D
<b>RESULTAT NET DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>192 174.70</b>	RNF = C + D
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		
A - Dépenses d'investissement	107 857.64	A
B - Recettes d'investissement	19 877.58	B
RBI -Résultat brut de la section d'investissement	<b>-87 980.06</b>	RBI = B - A
C - Résultats N - 1 reportés (001)	48 947.73	C
<b>D - Déficit d'investissement D001</b>	<b>-39 032.33</b>	D = RBI + C
Solde des restes à réaliser d'investissement		
A - Dépenses engagées non mandatées	11 523.37	A
B - Recettes restant à réaliser	0.00	B
E - Besoin de financement	<b>-11 523.37</b>	E = B - A
<b>Besoin de financement F = D + E</b>	<b>-50 555.70</b>	F = D + E
<b>REPRISE RNF = G + H</b>	<b>192 174.70</b>	RNF
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F)</b>	<b>50 555.70</b>	G = F
<b>2) H = Report en fonctionnement R002</b>	<b>141 619.00</b>	H

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée :

**DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement 2020 au compte 002 en recette de fonctionnement pour un montant de 141 619.00 euros.

**DECIDE** d'affecter 50 555.70 euros au compte 1068 en recette d'investissement afin de couvrir le besoin de financement.

**DECIDE** d'affecter la somme de 39 032.33 euros au compte 001 en dépenses d'investissement.

### 2021\_04\_15\_04 - Vote des taux d'imposition 2021

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter les taux d'imposition pour 2021. Mais avant cela, il souhaite apporter une précision sur la suppression de la taxe d'habitation.

Suite à la suppression de la taxe d'habitation, il convient d'additionner le taux départemental des Côtes d'Armor fixé à 19.53 au taux du foncier bâti communal qui s'élève à 22.99 pour obtenir le taux de 42.52 pour la taxe foncière (bâti).

Monsieur le Maire insiste sur le fait que les impôts ne vont pas augmenter cette année pour les administrés.

En résumé, le taux communal augmente mais la part départementale disparaît. C'est simplement un changement de bénéficiaire.

Pour information, l'Etat versera cette année une compensation de 13 301 euros à la commune afin de compenser la perte engendrée par la suppression de la taxe d'habitation.

Il est important de préciser que la taxe d'habitation ne sera pas supprimée pour les résidences secondaires.

### TAUX D'IMPOSITION – CONTRIBUTION DIRECTE 2021

	Base d'imposition prévisionnelles 2021	Taux de référence pour 2021	Produit de référence
Taxe Foncière (bâti)	171 400.00	42.52	72 879.28
Taxe Foncière (non bâti)	25 000.00	100.18	25 045.00

97 924.28

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**VALIDE** le taux de 42.52 pour la taxe foncière (bâti) pour l'année 2021,

**VALIDE** le taux de 100.18 pour la taxe foncière (non bâti) pour l'année 2021.

**INFORME** que les taux de contribution directe n'ont pas été augmentés depuis 2016.

## 2021\_04\_15\_05 - Budget Primitif 2021

Monsieur Le Maire présente le budget primitif 2021 qui s'équilibre de la façon suivante :

- 443 732.75 euros en fonctionnement
- 236 403.50 euros en investissement

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>443 732.75 €</b>
011-charges à caractère général	113 470.00 €
012-charges de personnel et frais assimilés	126 010.00 €
014-atténuations de produits (LAC)	14 807.18 €
<b>023-virement à la section d'investissement</b>	<b>141 619.00 €</b>
<b>042-opération d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>11 595.57 €</b>
65-autres charges de gestion courante	33 231.00 €
66-charges financières (intérêts emprunts)	3 000.00 €

<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>443 732.75 €</b>
<b>002-résultat de fonctionnement reporté</b>	<b>141 619.00 €</b>
013-atténuation de charges	- €
70-produits des services, du domaine et ventes diverses	13 951.19 €
73-impôts et taxes	147 500.00 €
74-Dotations, subvention et participations	123 662.56 €
75-autres produits de gestion courante	17 000.00 €
76-produits financiers	- €
77-produits exceptionnels	- €

<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>236 403.50 €</b>
<b>001-solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>	<b>39 032.33 €</b>
16-emprunts et dettes assimilées	19 513.93 €
20-immobilisation incorporelles (frais d'études)	4 660.00 €
204-subventions d'équipement versées	7 952.00 €
21-immobilisations corporelles	123 785.63 €
23-immobilisation en cours	29 936.24 €
Reste à réalisé 20-21-23	11 523.37 €

<b>Recettes d'investissement</b>	<b>236 403.50 €</b>
<b>021-virement à la section d'investissement</b>	<b>141 619.00 €</b>
<b>040-opération d'ordre de transfert entre sections</b>	<b>11 595.57 €</b>
10-dotations, fonds divers et réserves (FCTVA, TAM, 1068-excédents de fonctionnement= 50555.70 euros)	53 244.34 €
13-subventions d'investissement (participation véhicule St-Fiacre)	29 579.59 €
16-emprunts et dettes assimilées (caution locataire)	365.00 €
Reste à réalisé 13 et 16	- €

### Affectation des résultats N-1

A l'unanimité, le conseil municipal :

**APPROUVE** le budget primitif 2021 comme présenté ci-dessus.

---

### Questions diverses

#### **Prochaine réunion du conseil municipal :**

La prochaine réunion de conseil est fixée au vendredi 7 mai 2021 à 20h00.

---

***Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an susdits.***

Fin de séance à 20h30,  
Vu pour être affiché à la Mairie le 16/04/2021,  
A SAINT-PEVER, le 15/04/2021

Jean JOURDEN	Guy MOISAN	Pascale LE YAN
	ABSENT procuration à Pascale LE YAN	
Mickaël LE MOIGN	Guillaume SERANDOUR	Philippe MAINGOURD
	ABSENT procuration à Mickaël LE MOIGN	
Christophe MERRER	Katell LE NOHAIC	Hélène BAHEZRE
	ABSENTE procuration à Hélène BAHEZRE	
Elodie BASTO	Jennifer BOITEL	